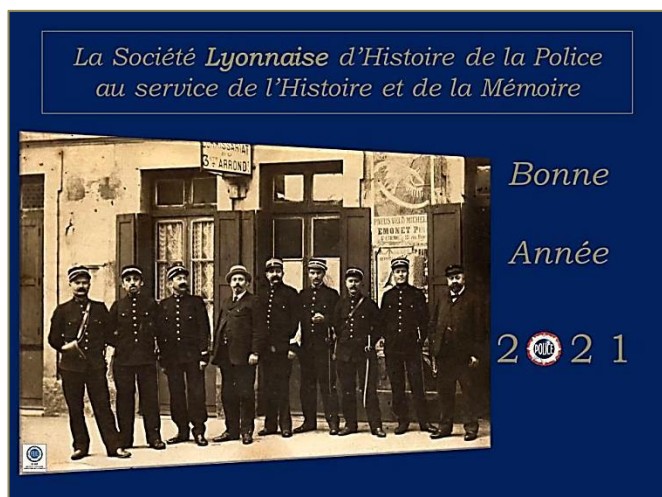


# SOCIÉTÉ LYONNAISE D'HISTOIRE DE LA POLICE

LA LETTRE  
2021/1 N° 34 – XE ANNÉE



## Sommaire

▪ Le Livre blanc de la Sécurité intérieure	3
▪ Rapports police – population	4
▪ La départementalisation	5
▪ Gouvernance de la police	7
▪ Malaise des policiers	7
▪ Le Beauvau de la Sécurité	9
▪ Les défis du terrorisme (presse)	10
▪ Les activités de la SLHP	11
▪ Ouvrage « Policier sous Vichy »	11
▪ Documentation	12
▪ Histoire & Mémoire	13
▪ Livres	14
▪ Sites Internet	16
Bon de commande ouvrage sur la Résistance	17
Bulletin d'adhésion	18

## Édito

### 1851-1852 / 2021-2022 - 170<sup>e</sup> anniversaire de l'étatisation de la police lyonnaise

Première police d'État, en 1851, et longtemps la seule. Création d'une police ostensible avec un corps de gardiens de la paix (sergents de ville) casernés, mise en place de l'îlotage, territorialisation des commissariats, des postes de police et de la sûreté. Une police d'agglomération héritée du Premier Empire. Réunion en 1852 au sein d'une même circonscription de police suite à la fusion avec Lyon des communes de La Croix-Rousse, La Guillotière et Vaise. Attribution au préfet du Rhône des fonctions et pouvoirs de préfet de police, à l'identique de son homologue de Paris et dont la compétence s'étendra à des communes de l'Ain et de l'Isère qui seront incorporées des décennies plus tard dans le département du Rhône.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

Twitter @slhistopol

Lyon a servi de laboratoire, précurseur de l'instauration de la Police nationale.

Elle est citée dans le *Livre blanc de la Sécurité intérieure*

« Mise en place à Paris, Lille, Lyon et Marseille, elle a consisté à fusionner plusieurs circonscriptions en une seule, sur un bassin de délinquance cohérent, avec comme enjeu une souplesse accrue d'intervention et une mutualisation. »

Et dans l'organisation préfectorale sur la répartition des attributions entre le préfet délégué pour la défense et la sécurité (PDDS) et le directeur de cabinet du préfet de la région AURA, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône. La généralisation du « modèle lyonnais » à l'ensemble des zones.

« Que la réforme de la police nationale est l'occasion de s'interroger sur l'adaptation et l'harmonisation des organisations préfectorales. Ainsi, à Lyon, le préfet délégué<sup>1</sup> exerce une partie des missions de sécurité ailleurs attribuées au directeur de cabinet du préfet de département. [...] la généralisation du « modèle lyonnais » à l'ensemble des zones, en alignant le Grand-Est sur les autres chefs-lieux, avec comme limite la nécessité pour le préfet délégué de se partager de manière équilibrée entre la direction du SGAMI et le pilotage de la fonction sécurité du département chef-lieu, ce qui supposera le renforcement de son équipe. »

Cet anniversaire mérite d'être valorisé. C'est notre objectif.

Michel Salager

---

<sup>1</sup> Le premier poste de préfet délégué pour la police avait été créé à Lyon en 1972

**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017**

***Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année***

**Directeur de la publication, Michel Salager**

**ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)**

**E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>**

**[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)**

## ***Le Livre blanc de la sécurité intérieure et la réforme de la Police nationale***

Une actualité réformatrice qui marquera certainement l'historiographie de la police et de la sécurité parties intégrantes de notre société.

La police est devenue la cible permanente de la suspicion et de la critique.

Ce climat de violences et de haine est décrit par le *Le Livre blanc de la Sécurité intérieure*<sup>2</sup> (p. 12) :

« Ce phénomène, dont l'ampleur et l'intensité sont inédits dans notre histoire récente, est une des démonstrations de la défiance développée par une partie des Français à l'égard des forces de sécurité. Les agressions contre les sapeurs-pompiers connaissent une évolution préoccupante [...] À travers eux, ces violences visent les institutions de la République qui constituent désormais des cibles symboliques de l'État et de la force légitime (incendie de la préfecture de la Haute-Loire en 2018, atteintes à des commissariats et des brigades de gendarmerie), de la démocratie représentative (dégradations de permanences parlementaires) et de l'Histoire collective (dégradations de l'Arc de triomphe en 2018). »

Le *Livre* compte 332 pages plus les annexes. Accompagné de la lettre de présentation [13/11/2020] du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, il réserve une large place à la Police nationale et notamment à la réforme profonde et nécessaire de sa gouvernance.

Une « police 3.0 »<sup>3</sup> ?

Sa parution avait été précédée d'un schéma national du maintien de l'ordre – SNMO - (16/09/2020)<sup>4</sup>, avec pour objectif de maintenir l'équilibre entre l'exercice de la liberté d'expression et de communication, sa garantie par l'État qui a également l'obligation d'assurer l'ordre et la tranquillité publics. Le Centre de recherche de l'école des officiers (CREOGN) de la gendarmerie nationale, avait publié dans le numéro de juin 2020 de sa *Revue* à « La gestion de l'ordre public ».

Depuis, la commission d'enquête de l'Assemblée nationale relative à « L'état des lieux, la déontologie, les pratiques et les doctrines de maintien de l'ordre » a rendu son rapport<sup>5</sup>. Parmi ses 35 propositions : interdiction du LBD en manifestation, renforcement de la réactivité des FDO, utilisation de marquage coloré, éradication des comportements inadaptés des policiers ou gendarmes, révision de la tutelle des IGPN et IGGN....

Pour sa part Jean-Marc Berlière, dans deux livraisons de sa *Lettre* qu'il a renommée, *Lettre aux amis d'une police et d'une gendarmerie républicaines et protectrices des citoyens 2020 /n°6* (Hiver 2020/XIIIe année)<sup>6</sup> a ouvert le débat en le titrant : « Les illusions perdues. Il semble difficile d'échapper au déferlement d'infos plus ou moins contrôlées sur la violence policière, le racisme, le recrutement et la formation des policiers [...] Comme pour la pandémie, moins on connaît le sujet et plus on se croit autorisé à écrire n'importe quoi.... ». et la *Lettre 2021 /n°1* (Hiver 2020-21 / XIIIe année)<sup>7</sup> aux violences légitimes et illégitimes de la police sur le plan historique :

<sup>2</sup> <file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/livre-blanc-de-la-securite-interieure.pdf>

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Livre-blanc-de-la-securite-interieure>

<file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/livre-blanc-de-la-securite-interieure.pdf>

<file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/livre-blanc-de-la-securite-interieure-annexes.pdf>

<sup>3</sup> *Vers une police 3.0* : Enjeux et perspectives à l'horizon 2025. Travaux de l'Institut national des hautes études de la Sécurité et de la Justice.

<sup>4</sup> <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministre/Actualites/Schema-national-du-maintien-de-l-ordre>

<file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/2020-09-16-Shema-National-Maintien-Ordre.pdf>

<sup>5</sup> [https://www2.assemblee-nationale.fr/15/autres-commissions/commissions-d-enquete/commission-d-enquete-relative-a-l-etat-des-lieux-la-deontologie-les-pratiques-et-les-doctrines-de-maintien-de-l-ordre/\(block\)/73817](https://www2.assemblee-nationale.fr/15/autres-commissions/commissions-d-enquete/commission-d-enquete-relative-a-l-etat-des-lieux-la-deontologie-les-pratiques-et-les-doctrines-de-maintien-de-l-ordre/(block)/73817)

<sup>6</sup> La *Lettre* existe depuis 2008 : <http://criminocorpus.hypotheses.org/category/politeia>,

<sup>7</sup> En exergue « *Moi, dans le sang, je suis anarchiste ! Les flicards, les roussins, et les poulets, je peux pas les blairer ! C'est plus fort que moi.* » (Jean Galtier-Boissière)

**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017**

***Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année***

**Directeur de la publication, Michel Salager**

**ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)**

**E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>**

**[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)**

« l'emploi de cette violence « légitime » est consubstantielle à la mission voire au « monopole » conféré à la police et à la gendarmerie (pendant longtemps à l'armée) dans leur mission de rétablissement de l'ordre contre des manifestants/adversaires qui ne sont pas avarés non plus de violence. » Mais, « les véritables changements dans ce domaine sont : 1/ l'évolution des sensibilités. On ne tolère plus des actions longtemps considérées comme « normales » et cela ne concerne pas que la police (Cf. la famille, l'école, le viol, l'inceste...) 2/ La médiatisation sans commune mesure avec le passé du fait des smartphones et des réseaux sociaux qui ont un effet de loupe que ne pouvaient avoir les journaux... »

## Rapports police - population

*Le Monde* a publié une analyse de la Fondation *Jean-Jaurès*. Elle se propose de décrypter les relations police/population et dénonce l'absence de cohérence des réformes successives. Toutefois, on peut relever une absence de contextualisation.

### Les rapports entre police et population décryptés

La Fondation Jean Jaurès souligne l'absence de cohérence des réformes successives de la sécurité depuis cinquante ans

**D**ans un pays marqué par les manifestations des « gilets jaunes » et les révélations récurrentes de bavures commises par des policiers, comment apparaît la relation entre forces de l'ordre et population ? Le sujet, d'apparence récent, irrite en réalité le débat sur la sécurité en France depuis près d'un demi-siècle. Au-delà de l'enjeu politique, pour ne pas dire idéologique, il traduit aussi l'absence d'une doctrine d'emploi durablement définie des forces de police.

C'est ce que s'attache à démontrer « De police à polis : refonder le lien entre forces de l'ordre et population en France », un rapport de la Fondation Jean Jaurès, publié vendredi 22 janvier. Ce texte d'une cinquantaine de pages nourries de chiffres, de sondages menés en France et à l'étranger et de témoignages d'experts, d'anciens ou actuels responsables politiques dresse le même constat que les dizaines de rapports, études, colloques qui ont précédé sa publication : celui d'un inextricable défillement des relations entre le pays et sa police.

Mais l'originalité de cette réflexion réside dans la mise en perspective de cinquante ans de politiques de l'accordéon en matière de sécurité, cause notable d'une défiance désormais partagée entre les citoyens et la police, avale la fondation. Depuis le rapport Peyrefitte (1977), qui insistait déjà sur la prévention tout en prônant une répres-



**Retour de flamme sécuritaire**  
« La police française, estimant les auteurs du rapport, est objectivement mal en point. En retard sur ses homologues européennes dans tous les classements internationaux, elle aurait tout à gagner à être réformée », d'abord en mettant un terme à une « culture de l'intervention » encouragée par l'obsession de la statistique, censée orienter l'action des forces de l'ordre en fonction d'un échangeur sans cesse raccourci, annuel à l'origine, désormais mensuel.

Cette absence de vue à long terme, associée à des revirements de stratégie souvent dictés par de menaçants faits divers, fourniraient la principale cause de l'échec des tentatives de rapprochement entre police et population. Dès les années 1970, rappelle le rapport, l'ilotage est présenté comme un remède à la défiance avant que cette pratique, consistant à assurer des patrouilles de binômes à

piéd au contact du public, ne soit abandonnée au profit de pouvoirs accrues confiés aux policiers et aux gendarmes, notamment en matière de contrôles d'identité ou de flagrants délits.

Les expérimentations suivantes, couplées à une approche préventive de l'action policière, comme l'accueil et le service à la population prônés par les rapports Bonnamaison en 1981 ou Bolegery un an plus tard, feront toutes long feu avant de susciter un retour de flamme sécuritaire.

Un cycle identique se trouvera à l'œuvre à compter de 1997 à travers l'expérimentation de la « police de proximité » sous le gouvernement de Lionel Jospin. Une application précipitée, un manque d'adhésion de forces de police peu formées et mal informées des missions qui leur sont dorénavant dévolues signoront l'échec de la tentative, sur fond de sensible hausse de la délinquance au début des années 2000.

En 2003, après une élection présidentielle marquée par l'irruption du thème de l'insécurité en pleine campagne et l'arrivée de l'extrême droite au second tour, le

**« Les stratégies passent, les réalités restent », note le chercheur Gustav Fiere, principal rédacteur du rapport**

Faut-il voir dans ces revirements doctrinaux l'unique cause d'un éfrilement de la confiance dans l'institution, particulièrement perceptible, assure le rapport de la Fondation Jean Jaurès, dans les quartiers défavorisés ? « Ce dont la police a besoin, c'est de transparence, assure M<sup>e</sup> Jérôme Giusti, avocat, président de l'association Droits d'urgence et autre rédacteur du rapport. C'est ce que réclament les citoyens à propos de toutes les institutions, pas des vieilles recettes d'un débat polarisé, qui ont toujours montré leurs limites. »

**« Ouvrir les portes »**  
Une exigence qui pourrait se traduire, d'après les préconisations du rapport, par une ouverture de la formation des gardiens de la paix aux grands enjeux de société actuels (lutte contre la discrimination, violences faites aux femmes), l'allongement d'une durée de formation sécurisée à huit mois, le port visible et obligatoire du matricule ou, point central, une amélioration du contrôle de l'action policière par l'inspection générale de la police nationale (IGPN). « perçue comme une "lessiveuse" dont la fonction principale consisterait à laver la police de ses bavures ».

« Il faut surtout ouvrir les portes et les fenêtres d'une institution trop cloisonnée et insuffisamment à l'écoute », insiste Jean-Michel Fauvergue, cité dans le même rapport. L'ancien patron du RAID (Recherche, assistance, intervention, dissuasion) et député (La République en marche) de Seine-et-Marne, par ailleurs corédacteur de la très controversée proposition de loi « sécurité globale », plaide pour la création d'une « police de voisinage » au contact du public, sur le modèle anglo-saxon, et pour une « coproduction de la sécurité associant citoyens, police municipale et acteurs de la sécurité privée ».

Autant de sujets qui, au risque de la polémique, devraient être abordés à l'occasion du « Bonnavin de la sécurité », la consultation nationale lancée par le gouvernement et dont le coup-d'envoi sera donné lundi 25 janvier par une rencontre entre le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, et les syndicats de policiers. ■

ANTOINE ALBERTINI

Ces réponses se sont échelonnées dans le temps et paraissent certainement répondre aux nécessités de l'époque. Par contre, souvent, il n'a pas été « laissé du temps au temps », celui nécessaire pour en constater les effets et tirer les enseignements. Une fâcheuse pratique de nos politiques à revenir sur ce qu'a entrepris la majorité précédente.

Amour ou respect des forces de police ? Après les attentats de janvier 2015, la population aimait « sa » police. Depuis 2019, c'est une véritable spirale de la violence et de la haine, un déchainement ; « tout le monde déteste la police ! », « suicidez-vous ! » sont les slogans dans la très grande majorité des manifestations ou « tuez-les » récemment lors d'émeutes urbaines. Est-ce un sentiment général ?

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

Twitter @slhistopol

Les rapports police/population sont évalués régulièrement par des sondages, souvent réalisés après des opérations de maintien de l'ordre, des interpellations relayées par les réseaux sociaux, exploitées politiquement, à chaud dans un climat émotionnel ou polémique, ouvrant la voie à toutes les instrumentalisation, ou encore les projets de réforme. Depuis juin 2020, on est passé de 37%, 40% de points positifs à 60% (BFM-TV) fin décembre 2020 ; le JDD, le 22 janvier, relève que l'opinion est globalement satisfaite de l'action des forces de l'ordre mais reste fragile et émet des réserves (sondage *Ifop*) ; dans son rapport à la police, la société française demeure très partagée. Selon un sondage *Ipsos* du 6 février (source *Europe1*) 71% font confiance à la police. Il confirme le contraste, avec une forte progression positive dans la lutte contre le terrorisme (70%), la cybercriminalité (64%), la prise en charge des victimes (70%). Le métier de policier est jugé difficile à 95%, y compris dans la vie privée (89%). Mais, 78% jugent la police dépassée face aux événements, archaïque pour 50% et désorganisée pour 48%. 62% estiment qu'il y a un recours excessif à la force et que l'IGPN fait un travail impartial. Ils proposent pour la rapprocher de la population : l'accélération des procédures, le traitement des plaintes (50%) et l'augmentation des patrouilles (43%).

L'action de la police repose sur le triptyque : prévention, dissuasion, répression. Nicolas de La Mare, conseiller et commissaire du roi au Châtelet, n'avait-il pas, en préambule, dans l'adresse faite au monarque exprimé ce reproche : « *Ce motif, Sire, est celui de correspondre à cette inclinaison constante de votre Majesté pour tout ce qui concerne la Police, c'est à dire, pour ce bel ordre duquel dépend le bonheur des États. Mais que ne faites vous point davantage pour la rendre cette Police un objet de la reconnaissance de vos peuples, de l'estime et de l'Admiration des Étrangers* ». Il définissait déjà la police comme « *l'art de procurer une vie commode et tranquille* ».

La proximité est le maître mot de ce rapprochement. La police doit être présente partout. Aucune « zone de non droit » ne doit exister. Les QRR sont l'une des réponses. On ne peut qu'être totalement abasourdi par les propos de la défenseure des Droits de créer, même provisoirement, des « zones sans contrôle d'identité ». Il n'y a qu'une seule communauté nationale et un territoire national unique.

## La départementalisation.

On se souvient de la départementalisation des années 1990 qui avait fait long feu : mal pensée, faisant fi de la réalité des cultures et des métiers, elle était inapplicable<sup>8</sup>. C'est semble-t-il, une approche renouvelée qui est proposée :

« Garantir l'efficacité de l'action des forces de sécurité intérieure. 3.1. Déployer une approche transversale, décrochée et déconcentrée des missions de sécurité et adapter les organisations en conséquence. Les forces de sécurité intérieure doivent appréhender leurs missions selon une approche plus intégrée : dépasser les frontières des services pour privilégier un regard transversal. – [La Police nationale est organisée en silos] -. Les principes directeurs, qui doivent guider la nouvelle organisation, se fondent sur la transversalité, le décrochage, la déconcentration et la proximité avec le terrain sous l'autorité des préfets de département. »

Pour ce faire, il est prévu de

« Redessiner la carte territoriale des forces de sécurité en conjuguant territoires, proximité et efficacité. L'organisation territoriale des forces de sécurité intérieure n'échappe pas à cette logique de mutualisation. Il paraît nécessaire de mieux faire coïncider la répartition des forces

<sup>8</sup> « L'impossible réforme de la police » Guy Fougier, In *Pouvoirs* 2002/3 (n° 102), pages 97 à 116. CAIRN.  
<https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2002-3-page-97.htm>

avec les caractéristiques des territoires par une révision du régime de la police d'État et une adaptation des critères liés aux seuils de population. »

*Le Livre blanc* n'exclut pas le principe de départements « monoforces ». Il est fait allusion, ici, à des propositions du DGGN, directeur général de la Gendarmerie nationale, de prendre en charge en totalité certains petits départements [Lozère] qui passeraient sous contrôle unique de l'Arme. Quid alors du maillage des SRT (Renseignement territorial) qui relèvent de la DCSP ? Rupture de la cohérence qui est prônée par le document. Cela me paraît surtout une atteinte à un principe fondamental consacré par l'Empire. Si deux forces de police coexistent en France, la police sur l'ensemble du territoire doit rester à statut civil. Le système actuel permet, d'ailleurs, à la gendarmerie de diriger certains offices ou d'intégrer des services de la PN. La mutualisation est intégrée (SGAMI).

Pour

« mener à bien la réforme profonde et nécessaire de la gouvernance de la Police nationale, le modèle d'évolution envisagé préconise d'unifier la gouvernance de la Police nationale en regroupant les métiers au sein de filières animées à chaque échelon territorial par un directeur. Cela se traduira par une réorganisation au niveau central de la DGPN autour de directeurs nationaux chargés d'animer chacun des métiers de la police. [...] Les directeurs départementaux de la police nationale se substitueront aux actuels directeurs territoriaux (sécurité publique, police judiciaire, police aux frontières, etc). Cette réforme confortera l'autorité des préfets dans la conduite de leurs missions de sécurité dans le département. »

Les services de la Police judiciaire étaient absents du décret du 20 février 1992 créant les directions territoriales de police (SP, PAF, RG), les DDPN. Les Renseignements généraux ne font plus partie du paysage depuis leur partition et fusion avec la DST au sein de la DCRI<sup>9</sup> devenue DGSI<sup>10</sup>. Le SCRT<sup>11</sup> qui leur a succédé, après bien des péripéties, fait partie intégrante de la DCSP<sup>12</sup>.

Des réformes structurelles ont déjà été entreprises. En DCPJ<sup>13</sup>, les directions interrégionales sont remplacées par des directions zonales (Lyon), des SRPJ, SDPJ et des services de police judiciaire (ex-antennes)<sup>14</sup>. Conséquence, le texte de création du service à compétence nationale « Office antistupéfiants » (OFAST)<sup>15</sup> a été modifié et des antennes et des détachements créés.

Tous les services ont un échelon zonal dont les DDSP<sup>16</sup>. Désormais, les fonctions sont dissociées. Nelson Bouard, contrôleur général des services actifs de la Police nationale, directeur départemental de la Sécurité publique, est spécifié comme « préfigurateur des nouvelles fonctions de directeur départemental de la sécurité publique du Rhône ». Fabrice Gardon, inspecteur général, est nommé directeur zonal de la Sécurité publique.

<sup>9</sup> Direction centrale du Renseignement intérieur

<sup>10</sup> Direction générale de la Sécurité intérieure

<sup>11</sup> Service central du Renseignement intérieur

<sup>12</sup> Direction centrale de la Sécurité publique.

<sup>13</sup> Direction centrale de la Police judiciaire

<sup>14</sup> Décret no 2020-1776 du 30 décembre 2020 portant organisation des services territoriaux de police judiciaire de la police nationale. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042839673>

<sup>15</sup> Décret n° 2020-1780 du 30 décembre 2020 modifiant le décret n° 2019-1457 portant création du service à compétence nationale dénommé « Office antistupéfiants », OFAST. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042839816> - Arrêté du 30 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2019 portant création d'antennes et de détachements de l'Office anti-stupéfiants et diverses dispositions.. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042840224>

<sup>16</sup> Directeur départemental de la Sécurité publique

**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017**

**Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année**

**Directeur de la publication, Michel Salager**

**ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)**

**E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>**

**[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)**

Des expérimentations d'une « direction départementale de la sécurité unique » réunissant sécurité publique, police aux frontières et police judiciaire vont débuter. Elles se feront dans trois départements transfrontaliers, Pas-de-Calais, Savoie et Pyrénées-Orientales, avant une généralisation nationale du modèle en 2022.

Le service central de la Police scientifique est créé. Il succède à la très connue PTS<sup>17</sup>.

## La gouvernance de la police

L'organisation, le fonctionnement, le management, le recrutement, la formation, les nouvelles techniques sont les principaux axes de réflexion du document.

Il est assigné à la formation le « rôle central dans la qualité de la politique des ressources humaines et la garantie du développement des compétences professionnelles des agents ; elle constitue un élément clé » et « est essentielle pour promouvoir la solidarité et favoriser le partage de valeurs et d'une éthique commune entre tous les policiers, gage de cohésion de l'institution policière. »

Ce rôle devrait incomber au Service historique de la Police nationale<sup>18</sup> (SHPN) qui serait le plus à même de promouvoir ces valeurs et de redonner de la fierté aux policiers. Les valeurs dont il est fait mention nécessitent une connaissance de l'institution et de son Histoire par les fonctionnaires qui y appartiennent ; une histoire objective dans laquelle les périodes sombres ne sont pas occultées. Éclairer et valoriser la Résistance dans la police est incontournable.

## La déontologie

« Cette nouvelle exigence managériale doit prendre appui sur la promotion de l'exemplarité et l'adhésion à des valeurs communes, dont la déontologie constitue le cadre. » « Il ne faut pas perdre de vue le constat dramatique d'une « perte des valeurs élémentaires de la vie sociale.

Les notions de civisme et de respect sont trop peu présentes et valorisées dans notre société »

**Nul ne peut accepter les actes commis par certains policiers. Même certainement minoritaires, ils sont trop nombreux, Leurs auteurs doivent rendre des comptes. Leurs comportements sont inacceptables. Ils jettent le discrédit sur l'institution.** Le policier est un citoyen, mais un citoyen différent des autres. Il se doit d'avoir une conduite éthique. Il n'appartient pas à une bande adverse. Il représente la République. La lettre adressée en 1968 par le préfet de police Maurice Grimaud aux forces de police a toujours son actualité. Espérons qu'elle figure au programme de la formation. « *La véritable police écarte les moyens du crime et n'en fournit point les occasions, elle prévoit les délits et ne les provoque pas* ». <sup>19</sup>

## Le malaise des policiers

11 policiers et 8 gendarmes tués en service en 2020. Des centaines de blessés. Une détresse dont le suicide de policiers et de gendarmes constitue l'issue tragique. Depuis, le début de l'année, 4 policiers et 2 gendarmes, dont une sous-officier à Lyon, ont mis fin à leur jour. Le niveau du recrutement est à maintenir. La police souffre de l'image négative qui est véhiculée mais aussi comme la fonction publique d'une désaffection ; elle n'attire plus. Selon une enquête de 2018, parue dans *Le Monde* (14/11/2020), 41% des jeunes « expriment une absence d'intérêt pour le service de l'État. Le nombre de candidats aux concours a chuté de

<sup>17</sup> Décret n° 2020-1777 du 30 décembre 2020 pris pour la mise en œuvre de la création du service national de police scientifique. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042839727>

Décret n° 2020-1779 du 30 décembre 2020 portant création du service à compétence nationale dénommé service national de police scientifique. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042839784>

<sup>18</sup> Resté à l'état embryonnaire par rapport au texte créateur de 2006 et réduit actuellement à un officier.

<sup>19</sup> Joseph Fouché

**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017**

**Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année**

**Directeur de la publication, Michel Salager**

**ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)**

**E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>**

**[Twitter @slhistopol](#)**

650.000 en 1997 à 228.000 en 2018. » L'attractivité des métiers de la police doit être valorisée.

Ce « Baromètre social » 2019 ne prend pas en compte le nombre de suicides dans la police : 59 en 2019, plus d'une trentaine en 2020 ; chiffre noir ? Je n'ai pu le retrouver officiellement.

**Le Monde** | FRANCE | 13  
 21 JUIN 2019 (ANNEE 2019)

## Police nationale, le moral en berne des sans-grade

Les conclusions du « Baromètre social 2019 » de la police témoignent du profond malaise de la base

**A**ssiste-t-on à une lutte des classes version police ? Un côté, des fonctionnaires de grade subalterne peu satisfaits de leurs conditions de travail, démotivés et sans grandes perspectives de carrière. De l'autre, des officiers et des commissaires, plus confortables dans l'institution comme dans leur avenir. Les conclusions du « Baromètre social 2019 » de la police nationale, un document tiré de 29 pages que *Le Monde* a pu consulter, consacrent en tout cas cette « ligne de fracture » entre la pénurie et l'abandon de la maison, selon l'abrupte formule d'un spécialiste.

Au total, 25 000 policiers et policiers (72 % d'hommes, 28 % de femmes pour un âge moyen de 42 ans) ont répondu au questionnaire mis en ligne en septembre 2019 par la direction centrale des ressources et des compétences de la police nationale. Après ajustement, 21 000 réponses - environ 82 % des effectifs - ont été dûment pondérées, corrigées et traitées par deux démographes afin d'obtenir une représentation fidèle des opinions au sein de la police nationale par catégorie de « répondants ». Sans grande surprise, cette étude, la troisième du genre après deux précédentes éditions en 2014 et 2016, témoigne du profond malaise des sans-grade.

**Démotivation accrue**  
 S'estimant mal payés, privés de visibilité sur leur avancement, peu soutenus par leur hiérarchie, les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application, qui regroupent les grades les moins élevés de la police - gardiens de la paix et brigadiers - brigadiers-chefs, majors - expriment un moral au plus bas, loin de « l'effet Charlie » qui avait été l'écho 2015, du total, à peine plus de la moitié (58 %) d'entre eux se déclarent ainsi satisfaits de leur métier. Et si 63 % se sentent encore « utiles à la société », c'est 10 points de moins qu'en 2016. Reste que « dans les remarques laissées par les agents, le sentiment prédominant est un appel au climat social est sans appel. Les agents se sentent globalement démotivés et ont un sentiment de "tous contre la police" ».

Difficile de déterminer avec exactitude les causes profondes d'un tel mal-être, entre les conditions d'exercice du métier, dégradées, la sollicitation intensive de certaines unités - comme celles consacrées au maintien de l'ordre - et les relations tendues avec le public sur fond d'accusations récurrentes de violences policières. Mais en dépit de la pose ras-

**Seuls 58 % des policiers de grade subalterne se montrent satisfaits de leur métier**

Le « Baromètre », dont les rédacteurs manient parfois l'anglais, certains mauvais résultats doivent aussi être entendus « avec du recul », ou tentent de relativiser les peines les plus négatives de l'étude, la plupart des indicateurs ciblent en rogne sur le tableau de bord police. Ainsi, parmi les gardiens de la paix et grades, 31 % seulement estiment que leur bien-être est pris en compte au sein de leur service, 75 % qu'ils sont soutenus par leur hiérarchie et 22 % travaillent dans de bonnes conditions matérielles. Au sein du corps d'encadrement et d'application, près de 7 policiers sur 10 reconnaissent logiquement une démotivation accrue, une tendance qui touche particulièrement les fonctionnaires en milieu de carrière âgés de 35 ans à 44 ans, les forces vives de l'institution. « Le problème, souligne ce brigadier chef d'un commissariat de la petite couronne, c'est que tout cela n'est pas nouveau. Les remontées au ministre sont fréquentes, depuis des années, et les rapports se suivent et se ressemblent sans que rien ne change ».

En juillet 2019, un rapport parlementaire observait déjà des conditions de travail « déplorablement mauvaises » et un manque de ressources humaines, marquée notamment par une « accumulation exponentielle du nombre d'heures supplémentaires » et la persistance de « tâches indiennes » comme les gardes statiques de préfecture. Selon plusieurs policiers interrogés par *Le Monde*, la politique du chiffre - « bâtonnée », dans le jargon policier - constitue également un important point de crispation. Instauré par Nicolas Sarkozy alors ministre de l'Intérieur, en 2007, ce management par la statistique a été officiellement abandonné après les vives critiques émises par les syndicats de policiers comme les effets de terrain - et jusqu'à l'inspection générale de l'administration, dans un rapport daté de 2013. La pratique, rebaptisée « politique du résultat » par le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, reste pourtant largement en place, comme en témoigne

**Un malaise partagé par l'ensemble**

60 % des fonctionnaires de police ne se sentent pas soutenus par leur hiérarchie

36 % des fonctionnaires de police envisagent de la quitter

83 % jugent mauvais le climat social au sein de la police

**Relations des grades subalternes avec leur hiérarchie**

Pourcentage d'agents considérant que leur travail n'est pas reconnu à sa juste valeur...

**Comment les agents subalternes perçoivent leur travail**

En pourcentage d'agents

22 % sont satisfaits de leurs conditions matérielles

35 % se considèrent soutenus par leur hiérarchie

48 % sont satisfaits de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle

69 % sont démotivés

**Un décalage important entre les gardiens de la paix et leurs supérieurs**

Pourcentage d'agents...  
 Grades subalternes\* | Officiers | Commissaires

...satisfaits de leur métier : 58 (subalternes), 77 (officiers), 80 (commissaires)

...satisfaits par leur salaire : 19 (subalternes), 56 (officiers), 76 (commissaires)

...satisfaits de leur déroulement de carrière : 25 (subalternes), 57 (officiers), 76 (commissaires)

...satisfaits par le contenu de leur travail : 52 (subalternes), 71 (officiers), 82 (commissaires)

...avant une perception négative (« plutôt mauvais », « très mauvais ») du climat social au sein de la police : 90 (subalternes), 82 (officiers), 60 (commissaires)

Dans votre métier, considérez-vous avoir un rôle utile pour la société ?

63 (subalternes), 81 (officiers), 88 (commissaires)

... par leur commandement immédiat : 92%

... par leur hiérarchie supérieure : 86%

... par l'administration centrale : 91%

\* Gardiens de la paix et grades  
 \* Questionnaire transmis et destiné à l'ensemble des agents affectés dans la service de police, mis en ligne du 9 septembre au 22 septembre 2019, 25 314 répondants, 25 000 considérés.  
 \* Hiérarchie : La Brûlée. \* Source : « Baromètre social » de la police nationale, édition 2019, direction des ressources et des compétences de la police nationale

**Antoine Albertini**

Pascal Lalle, inspecteur général de l'Administration<sup>20</sup> a présenté, à l'occasion d'un « webinar » organisé par *Acteurs Publics* et la mutuelle *Interiale* devant Frédéric Veaux, DGPN, le rapport « Les policiers au cœur des violences » rédigé par un groupe de hauts fonctionnaires adhérents de l'association des hauts fonctionnaires de la Police nationale (AHFPN). Une contribution constructive dans le cadre des réflexions en cours sur l'évolution attendue des conditions d'exercice de leur mission par les policiers.

Libération de la parole, ouvrages, témoignages à charge se sont multipliés tant de la part de policiers en activité que de leurs conjoints. Je retiendrai celui-ci : Un policier s'adresse à ses collègues, aux politiques, aux journalistes et à l'ensemble des citoyens, pour rappeler son rôle dans ce contexte de défiance vis-à-vis de l'institution. « Je suis flic et j'ai des choses à vous dire... »<sup>21</sup>

<sup>20</sup> Ancien DCSP et qui fut en fonction à la DDSP du Rhône  
<sup>21</sup> [https://www.liberation.fr/debats/2020/12/18/je-suis-flic-et-j-ai-des-choses-a-vous-dire\\_1809044](https://www.liberation.fr/debats/2020/12/18/je-suis-flic-et-j-ai-des-choses-a-vous-dire_1809044)  
 Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017  
 Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année  
 Directeur de la publication, Michel Salager  
 ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)  
 E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr> Twitter @slhistopol



**Quelle résilience ?** Ce malaise demande à court terme le renforcement de la résilience des femmes et des hommes. Sans verser dans la nostalgie, le « c'était mieux avant » (qui n'était pas toujours une référence) - c'était différent, autrement - la police s'est déshumanisée. Les mentalités et les comportements sociétaux ont évolué. Les policiers sont à l'image de la population. Ils sont de plus en plus diplômés. Certains ont fait les mêmes études universitaires que leurs supérieurs. Pour lutter contre l'alcoolisme, les bars dans les services ont été fermés et les pots interdits (sauf évènement autorisé) dans les années 1980. Les moments de convivialité sont très réduits ou inexistants. Pratiquement plus de déjeuners pris en commun ; certains préfèrent aller faire du sport, « s'aérer » et manger sur le coin de leur bureau. Quant aux petites amicales locales ? Repas de service ? Quasi disparition des liens intergénérationnels entre policiers. À partir des années 2000, pour des raisons de « rentabilité », le système s'est technocratisé (états, badge, etc.). Une distanciation entre les corps et grades s'est établie, des pertes de culture. Maintenant, les policiers sont génériquement et globalement appelés « effectifs », jargon affreux.

Les soutiens psychologiques et médicaux se sont heureusement développés, à titre curatif mais aussi préventif. Le métier de policier est dur. Les hommes et les femmes ne sont pas préparés aux scènes tragiques, de violences, auxquelles ils sont confrontés. Les générations actuelles n'ont pas effectué le service militaire. Plus aucun ancien n'a connu une guerre ou une période de conflit. Les réductions d'effectifs accompagnées de recrutements très réduits pendant quelques années ont rompu grandement ce lien intergénérationnel de soutien et d'expérience (mais il y en a des mauvaises).

Les capacités et le potentiel de la réserve police sont loin d'être utilisées. La rendre véritablement opérationnelle paraît incontournable.

**Le Beauvau de la Sécurité** débute. Il s'inscrit dans la continuité du *Livre blanc* et du concept de *continuum* de sécurité. Le ministre de l'Intérieur a présenté une communication faisant le bilan depuis 2017 : augmentation continue du budget du ministère, plan de renforts de 10 000 policiers et gendarmes sur 5 ans, mise en place de la Sécurité du Quotidien (création de 55 et bientôt 62 quartiers de reconquête républicaine - QRR) avec l'affectation finale de 1 300 policiers ou gendarmes supplémentaires), renouvellement de 25 % des véhicules opérationnels d'ici à 2022 et 250 M€ d'investissement pour l'amélioration des conditions immobilières de la police et de la gendarmerie.

L'agenda prévoit, de février à mai, chaque lundi avec un déplacement hebdomadaire de rencontres avec policiers et gendarmes, mais également de contact avec la population. En parallèle, les directions générales de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que la préfecture de police organiseront, à leur niveau, différentes initiatives locales labellisées « Beauvau de la Sécurité ». Une large consultation sera organisée par les directions centrales. Une table ronde thématique se réunira tous les 15 jours avec diffusion des échanges en direct sur les réseaux sociaux. Il sera fait appel à l'expertise d'une vingtaine de personnalités qualifiées et de huit experts internationaux qui permettront d'enrichir les points de vue, et d'élus (4 parlementaires et 4 maires).

**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017**

**Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année**

**Directeur de la publication, Michel Salager**

**ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)**

**E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>**

**[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)**



# Activités et travaux de la SLHP

## Articles mis en ligne

La précédente *Lettre d'information*

<http://www.slhp->

[raa.fr/progs/UpLoadPci/Newsletter\\_2020\\_2\\_N33.pdf?login=invit&perm=&origine=invit](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Newsletter_2020_2_N33.pdf?login=invit&perm=&origine=invit)

En complément de la brochure sur le monument aux morts des policiers à Loyasse.

[http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/MEMORIAL\\_POLICE\\_LOYASSE.pdf](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/MEMORIAL_POLICE_LOYASSE.pdf)

Un portfolio. [http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Loyasse\\_portefolio](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Loyasse_portefolio)

Le mémorial des policiers dont les noms sont gravés sur le monument et ceux qui ont été oubliés.

[http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/MEMORIAL\\_POLICE\\_LOYASSE.pdf?login=invit&perm=&origine=invit](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/MEMORIAL_POLICE_LOYASSE.pdf?login=invit&perm=&origine=invit)

## Activités

Les mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid n'ont pas permis de réaliser les activités envisagées au cours du second semestre 2020. La « Balade sur les traces de la police lyonnaise », a dû être annulée. Le 2 octobre, celle programmée pour les Jeunes-Ihedn a été remplacée par une conférence avec projection d'un diaporama au quartier général Frère (QGF). Dès que possible, cette sortie sera proposée aux sociétaires et à des publics ciblés avec le maintien d'une limitation à 10 personnes et le respect des gestes barrière.

## L'ouvrage sur la Résistance :

### Policiers sous Vichy. Obéir, Résister ? Policiers, préfets et agents de préfecture des régions de Lyon et Clermont-Ferrand. (1940 – 1944).

L'ouvrage est sorti des presses de l'imprimerie Vassel à Bron. Une très belle réalisation et présentation (unanimité de ceux qui l'ont eu en main) grâce en particulier à Michel Lapierre qui a eu la lourde tâche de la réalisation de la mise en page du tapuscrit. Il a fait l'objet d'une très large diffusion sur les réseaux sociaux (Twitter, LinkedIn), relayée dans de nombreuses revues d'organismes professionnels de police ou de l'administration (ils feront l'objet d'une mention dans le rapport de l'AG 2021), l'association régionale de l'Ihedn-Lyon, par la DGPN et la DDSP 69 sur leur site Intranet, des élus, etc. Un exemplaire a été remis au ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin par Anissa Khedher, députée du Rhône.

A l'heure actuelle, environ 2/3 des 500 exemplaires ont été vendus ou réservés. Les mesures sanitaires et la fermeture des librairies, l'annulation des salons n'ont pas permis un démarchage. Il en va de même des conférences et séances de dédicace. Une visioconférence a été réalisée à l'intention des membres du B'nai B'rith, le 12 janvier.

*Le Progrès* a publié un article.



Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

*Lettre d'information* 2021/1 N° 34 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)

## Projets

Un premier article avait été rédigé sur les policiers morts pendant la guerre d'Algérie. [http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/guerre\\_algerie\\_policiers\\_tues.pdf](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/guerre_algerie_policiers_tues.pdf). Ceci en s'appuyant sur le livre écrit par Roger Le Doussal, *Commissaire de police en Algérie (1952-1962). Une grenouille dans son puits ne voit qu'un coin de ciel*<sup>22</sup> : premier essai. Des recherches compliquées dans un contexte toujours très sensible.

À l'époque de ce que l'on désigne comme « L'empire colonial », la police française était présente avec une partition avec les autorités locales. C'était le cas notamment dans les départements d'Algérie et les protectorats du Maroc et de Tunisie. Pour l'instant, les travaux marquent le pas, notamment en ce qui concerne les deux protectorats.

## Documentation : Lois, règlements, jurisprudence, rapports

### Intérieur

Décrets n° 2020-1510 du 2 décembre 2020 modifiant les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives au traitement de données à caractère personnel dénommé « Enquêtes administratives liées à la sécurité publique », n° 2020-1511 modifiant les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives au traitement de données à caractère personnel dénommé « Prévention des atteintes à la sécurité publique » et n° 2020-1512 modifiant les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives au traitement de données à caractère personnel dénommé « Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique »<sup>23</sup>

### Justice – jurisprudence

Loi n° 2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée. JORF n°0312 du 26 décembre 2020  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/12/24/JUSX1933222L/jo/texte>

*Revue justice actualités n° 24 : Le contrôle de proportionnalité.*

<https://www.enm.justice.fr/sites/default/files/RJA24-le-controle-de-proportionnalite.pdf>

### Incivilités : une justice plus rapide à Vaulx-en-Velin

Dès janvier, les auteurs d'une infraction verbalisée seront convoqués sous quinze jours à une audience spécifique. La présence du procureur délégué et d'un représentant municipal fait toute la particularité de ce dispositif.

*Lettre de la Cour de Cassation N° 6 –Janvier 2021*

[https://www.courdecassation.fr/publications\\_26/lettres\\_chambres\\_9944/lettre\\_chambre\\_criminelle\\_9748/](https://www.courdecassation.fr/publications_26/lettres_chambres_9944/lettre_chambre_criminelle_9748/) : Fouille de véhicule par les agents de l'Office de la chasse ; Détention provisoire ; Conditions de détention inhumaines ou dégradantes : application des critères de la Cour européenne des droits de l'homme ; Droit pénal fiscal : fraude fiscale via un trust étranger ; Enquête : Vidéo surveillance sous surveillance... du parquet (Crim. 8 décembre 2020, pourvoi n° 20-83.885) ; Diffamation : le président d'une collectivité locale peut-il déposer plainte ? Soumise à autorisation par délibération ; Responsabilité pénale, l'indispensable expertise médicale du majeur protégé.

<sup>22</sup> Paris, chez Riveneuve éditions, 2011, 948 p.

<sup>23</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042607266>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042607323>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042607387>

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)

## Rapports

Conseil constitutionnel, rapport d'activités 2019

<https://www.vie-publique.fr/rapport/271250-conseil-constitutionnel-rapport-dactivite-2019>

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/194000763.pdf>

## Histoire

### Archives

L'accès aux archives et leur consultation sont évoqués par Jean-Marc Berlière dans ses *Lettres* (cf. supra).

Déclassification Archives : Réponse du gouvernement à l'Assemblée nationale.

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-25022QE.htm>

Arrêté du 10 décembre 2020 instituant une dérogation générale pour la consultation des dossiers individuels du bureau Résistance sous les cotes GR 16 P 1 à GR 16 P 608275.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042660288>

Supplément spécial du *Monde* : France – Algérie. *En finir avec la guerre des mémoires.*

L'historien Benjamin Stora a remis au président de la République son rapport. Il souhaite la mise en place d'une commission « Mémoire et vérité ».

<https://www.vie-publique.fr/rapport/278186-rapport-stora-memoire-sur-la-colonisation-et-la-guerre-dalgerie#xtor=EPR-526>

Des critiques et divergences se sont élevées ; Sylvie Thénault « Parler de réconciliation franco-algérienne n'a pas de sens » ; Malika Rahal et, Fabrice Riceputi « Nommer les disparus de la guerre d'Algérie vaudrait réparation symbolique » ont fait paraître une chronique dans *Le Monde*.



## Mémoire

Le 8 décembre 2020, le crash d'un hélicoptère de secours en Savoie faisait cinq victimes. Seul le pilote grièvement blessé a survécu. Parmi elles, deux policiers de la CRS-Montagne du détachement d'Albertville : Stéphane Le Meur, capitaine de police et Amaury Lagroy de Croutte de Saint-Martin, commissaire de police ont été cités à l'ordre de la Nation.



Les cérémonies en hommage à Guy Hubert, le 3 novembre et au monument aux morts de Loyasse, le 10 novembre, se sont tenues dans des conditions réduites de participation.



- Comité du Souvenir -

L'Amicale des Vétérans et Anciens Combattants de la CRS de Vaucluse (AVAC), la CRS 60, publie une lettre très documentée sur l'histoire et la mémoire de cette compagnie, des CRS et son actualité. Nous en sommes destinataires grâce à son président Alain Crosnier, membre de notre association. Celui-ci vient de passer la main à Jean-Marie Ouallet.

**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017**

**Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année**

**Directeur de la publication, Michel Salager**

**ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)**

**E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>**

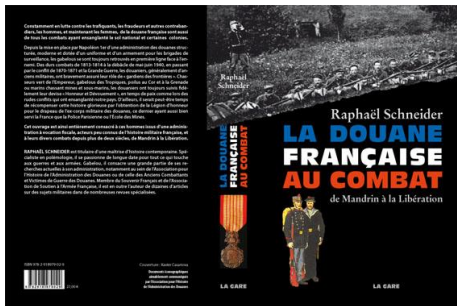
**[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)**



Les chemins de la Mémoire, numéro Hors-Série « Commémorer », Résilience, « **Commémorer c'est innover** ».

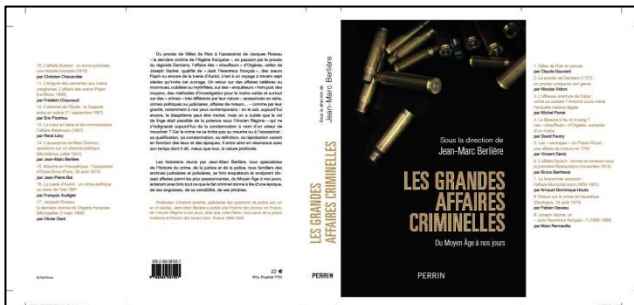
Rapport N° 720, du Sénat, session extraordinaire de 2019-2020, enregistré à la Présidence du Sénat le 24 septembre 2020, fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur **l'engagement des femmes dans la Résistance**, à l'occasion de la Journée nationale de la Résistance de 2020 et du 75e anniversaire de la libération des camps de concentration, Par Mmes Annick Billon, présidente, Marta de Cidrac, Laurence Cohen, Laure Darcos, Claudine Lepage, Laurence Rossignol et M. Max Brisson, sénateurs.

### Reuves et ouvrages



Raphaël Schneider, *La Douane française au combat. De Mandrin à la Libération*

L'auteur est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine. Gabelou, il consacre une grande partie de ses recherches actuelles à son administration, notamment au sein de l'Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes ou de celle des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Douanes.



*Les grandes affaires criminelles. Du Moyen-Âge à nos jours* sous la direction de Jean-Marc Berlière.

Les historiens mènent l'enquête et se penchent sur 18 affaires criminelles, du Moyen Âge à la Ve République - de Gilles de Rais à Jacques Roseau, la dernière victime de l'Algérie française. Depuis l'engagement de Voltaire dans l'affaire Calas et celle des " intellectuels " dans

l'affaire Dreyfus, l'histoire et les historiens ont toute leur place pour enquêter sur cette " passion française ".



Mustapha Laraich, *Attentat de Karachi*.

L'auteur est commandant de police honoraire, ancien de la sûreté de Lyon et du SRPJ de Lyon, chef de l'antenne SCTIP à Karachi, puis attaché de sécurité intérieure à Colombo au Sri Lanka.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

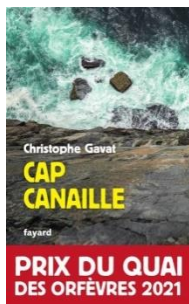
Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

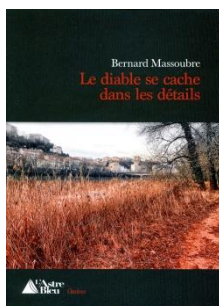
E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

Twitter @slhistopol



**Cap Canaille** de Christophe Gavet, commissaire divisionnaire, en poste en Guadeloupe. Il a été chef du détachement de PJ de Grenoble (DIRPJ Lyon)). Ancien du 36, désormais en poste à Marseille, le commandant Henri Saint-Donat est confronté à son premier « barbecue », règlement de comptes en vogue parmi les trafiquants de la cité phocéenne, qui consiste à enfermer un corps dans le coffre d'une voiture à laquelle on met le feu.....

- Prix du Quai des Orfèvres 2021 -



**Le diable se cache dans les détails** par Bernard Massoubre, biologiste médical à Lyon.

Un cadavre a été trouvé sur les quais du Rhône. L'homme a été tué par balles. Une dans le cœur, une dans la tête, et une autre dans les parties génitales. D'après la psychologue de la police, on peut supposer que ce sont les organes génitaux qui ont été touchés en premier. La victime a su pourquoi. Le venin s'est retourné contre elle.

L'histoire fantasmée d'un fait divers sordide, celui vécu par l'auteur.

**Police magazine** La police se raconte. Revue interne de la Police nationale



Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)

## Newsletters – Sites Internet

Amicale police et patrimoine, <http://amicale-police-patrimoine.fr/>

Archives municipales de Toulouse

<https://www.archives.toulouse.fr/nous-connaître/arcanes-la-lettre-d-informations-des-archives>

Archives municipales de Lyon <http://www.archives-lyon.fr/archives/>

Bibliothèque des rapports publics

[http://stats.information.dila.gouv.fr/m/8QC0CaD0w09FPtjQMZ8FUN\\_2bZkmFmI4Pzwm3LP3dRo96OJEmPIuJaThhnO00YPceSxmzoV8UesT8\\_3d/i.htm](http://stats.information.dila.gouv.fr/m/8QC0CaD0w09FPtjQMZ8FUN_2bZkmFmI4Pzwm3LP3dRo96OJEmPIuJaThhnO00YPceSxmzoV8UesT8_3d/i.htm)

ENSP <http://www.ensp.interieur.gouv.fr/>

*La Lettre d'information* de la BRP (rapports publics)

[http://stats.information.dila.gouv.fr/m/EWfWnUmPPzAAw1pvzxxKvBWxT6vq\\_2bOk3VKnSZXjrcdLSFnK6nIeGvwHd7iMPX2p8pAn1qi7QjwY\\_3d/i.htm](http://stats.information.dila.gouv.fr/m/EWfWnUmPPzAAw1pvzxxKvBWxT6vq_2bOk3VKnSZXjrcdLSFnK6nIeGvwHd7iMPX2p8pAn1qi7QjwY_3d/i.htm)

*La lettre de l'ECPAD*, Agence d'images de la Défense <https://www.ecpad.fr/>

*La lettre d'information de l'Ordre de la Libération* <https://www.ordredelaliberation.fr/>

*La lettre de Gallica* de la Bnf en ligne <http://lettre-gallica.bnf.fr/>

*La Lettre de Criminocorpus* : histoire de la justice, de l'administration pénitentiaire mais aussi de la police et en particulier de la police technique et scientifique.  
<https://newsletter.criminocorpus.org>

*La lettre aux Amis de la Police et de la Gendarmerie* de Jean-Marc Berlière

<http://politeia.over-blog.fr/>

*La Revue d'histoire urbaine* <https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine.htm>

Ministère de l'Intérieur, <https://www.interieur.gouv.fr/>

Musée de la Gendarmerie nationale de Melun, <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/musee>

Musée national des Douanes de Bordeaux et L'Association d'histoire de l'administration des Douanes (AHAD) [ahad-enbd@douane.finances.gouv.fr](mailto:ahad-enbd@douane.finances.gouv.fr) - <http://asso-ahad.blogspot.fr/>,  
<http://histoire-de-la-douane.org/>  
<http://www.musee-douanes.fr/newsletters/261-la-newsletter-du-mnd-ete-2019.html>

Musée de la préfecture de Police, PP/SMAC

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaître/Services-et-missions/Service-de-la-memoire-et-des-affaires-culturelles/Le-musee-de-la-prefecture-de-police>

Polices mobiles, histoire des CRS [http://polices.mobiles.free.fr/les\\_crs.html](http://polices.mobiles.free.fr/les_crs.html)

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

*Lettre d'information* 2021/1 N° 34 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)



## Bon de commande de l'ouvrage sur la Résistance

### BON de COMMANDE

#### La Société Lyonnaise d'Histoire de la Police

présente

Un ouvrage avec une double approche historique et mémorielle sur les heures sombres de l'Occupation et de la Collaboration qui ont vu des policiers, des préfets, des agents de préfecture et des membres des forces de l'ordre, choisir de Résister dans les régions Rhône-Alpes et Auvergne, souvent jusqu'au sacrifice suprême. Un livre destiné à devenir une référence.

Michel Salager est président de la Société Lyonnaise d'histoire de la police. Pendant une dizaine d'années, avec le concours de membres de l'association, ils ont recueilli les récits de résistants, de leurs familles ou de témoins, rassemblé, recoupé et vérifié documents et faits, sur ceux qui ont eu, au sein de la police et des préfectures, le courage de dire Non à la Collaboration et à l'Occupant dans les 14 départements composant les régions préfectorales de Lyon et de Clermont-Ferrand.

Illustré de nombreuses photos de ces femmes et de ces hommes et de documents souvent inédits, ce livre préfacé par MM. Jean-François Carencio, ancien préfet de la région Rhône-Alpes et de Paris, Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Laurent Douzou, professeur des universités et historien, est en cours d'édition. Il paraîtra mi-septembre 2020.

Détails concernant l'ouvrage : 510 pages. Format : 21 cm X 29,7 cm  
Couverture : 350 g/m<sup>2</sup> - Couché moderne pelliculé brillant. Intérieur : papier 115 g/m<sup>2</sup> - Couché moderne 1/2 mat 2 faces.

Prix de vente : 35 €

Pour cela veuillez nous retourner le bon ci-joint.

Avec nos remerciements.



#### BON de COMMANDE *Policiers sous Vichy. Obéir ou résister ?*

Je commande ..... exemplaire(s) de l'ouvrage : *Policiers sous Vichy. Obéir ou résister ?*  
au prix unitaire de 35 € TTC + frais de port\* Soit un montant total de ..... €.

\*Frais de port dégressifs selon le nombre de livres ; nous contacter [president@slhp-raa.fr](mailto:president@slhp-raa.fr)

Je choisis :  De récupérer directement mon (mes) ouvrage(s)

De recevoir mon livre à domicile à l'adresse suivante :

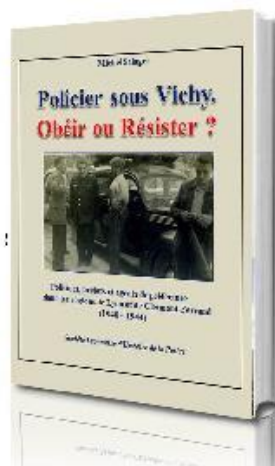
M ou Mme:

Adresse:

Mail :

Tél :

Par chèque bancaire ou postal de ..... € à l'ordre de la Société Lyonnaise d'Histoire de la Police.  
À adresser à SLHP 141, rue Baraban (Salager) 69003 - Lyon - Par virement : RIB sur demande



Envoi par colissimo simple ou avec remise contre signature (suivi)

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

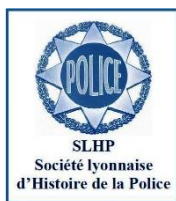
Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)



## BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2021

Nom : Prénom :  
Nom de jeune fille :  
Qualité/Profession :  
Administration/Entreprise  
Personne morale/Association  
Domicile : Rue :  
Ville : code postal :  
Tel : Portable :  
E-mail :

[Date et signature]

### Cotisations :

Individuel : 18 €  
Personne morale et association : 30 €  
Couple ou famille (2 personnes) : 30 €  
Bienfaiteur : 50 €  
Don : pas de montant minimum

Règlement par chèque à l'ordre de la Société Lyonnaise d'Histoire de la Police

À adresser au siège de l'association, 141, rue Baraban – 69003 - Lyon (chez Michel Salager)

Ou par virement sur demande (RIB)

La cotisation est déductible des impôts

*Art. 200 du CGI et Instruction 5 B-17-99 du 4 octobre 1999 relative aux réductions d'impôts accordées au titre des dons (B. O. I. 5 B- 1 7- 99, n° 186 du 8 octobre 1999) : le don ouvre droit à réduction d'impôt sur le revenu lorsqu'il est effectué « au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ».*

**Société Lyonnaise d'Histoire de la police, association déclarée 2004 –**

**Siret : 524.660.289.00017**

**E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr> - Tel : 0472333902**

**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017**

**Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année**

**Directeur de la publication, Michel Salager**

**ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)**

**E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr>**

**[Twitter @slhistopol](#)**